



Canadian Council
of Ministers
of the Environment

Le Conseil canadien
des ministres
de l'environnement

LES MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT DISCUTENT DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE DURABLE ET COMPLÈTENT LE PLAN D'ACTION VISANT L'ATTEINTE DE ZÉRO DÉCHET DE PLASTIQUE

Par téléconférence, le 23 juillet 2020 – Aujourd'hui, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Environnement ont discuté de la manière dont les actions environnementales prioritaires entreprises à travers le Canada contribueront à la relance économique au cours du relâchement des restrictions pendant la pandémie de coronavirus.

Les ministres ont discuté d'une série de priorités environnementales, dont les changements climatiques, les déchets de plastique et la transition vers une économie circulaire. Ils ont consacré une grande partie de leur réunion à échanger des points de vue et des stratégies pour une relance économique durable après la pandémie. Ils ont exprimé leur soutien à la création d'emplois et à la prospérité économique à long terme dans tout le pays grâce à une réponse visant à atténuer les répercussions de la COVID-19 partout au Canada, le tout en maintenant leur engagement envers une économie sobre en carbone et un renforcement de la résilience aux changements climatiques. Les ministres ont également discuté de la question émergente des nombreux déchets provenant des équipements de protection individuelle. Les ministres ont convenu que les gouvernements travailleront ensemble pour évaluer l'étendue et la nature du problème et déterminer la manière d'atténuer les impacts environnementaux.

« Les discussions d'aujourd'hui ont souligné l'importance de la collaboration des gouvernements pour surmonter les difficultés présentées par la crise de la COVID-19 et assurer une relance résiliente sur les plans environnemental et économique », a déclaré Dustin Duncan, ministre de l'Environnement de la Saskatchewan, qui accueillait ses collègues par téléconférence.

Aujourd'hui, les ministres ont également publié la deuxième et dernière phase du [Plan d'action pancanadien visant l'atteinte de zéro déchet de plastique](#). Les deux phases étant maintenant publiées, les ministres ont convenu d'un plan d'action complet pour mettre en œuvre la [stratégie visant l'atteinte de zéro déchet de plastique](#), qu'ils avaient approuvé en principe en novembre 2018. Cette étape importante contribuera à la réalisation de la vision commune qui consiste à conserver les plastiques dans l'économie et hors de l'environnement.

« La pandémie de COVID-19 a démontré le rôle important que jouent certains plastiques, par l'intermédiaire des équipements de protection individuelle, pour sauver des vies et réduire la propagation des maladies, a déclaré le ministre Duncan. Cependant, la gestion de la fin de vie des plastiques pose des problèmes importants et, à titre de ministres de l'Environnement, nous prenons des mesures ambitieuses pour réduire et prévenir la pollution de plastique. »

Les plastiques doivent être gérés dans une économie circulaire afin d'éviter qu'ils ne soient envoyés dans les lieux d'enfouissement ou qu'ils ne se retrouvent dans la nature. La pollution de plastique menace la santé des écosystèmes terrestres et aquatiques du pays. Puisque le Canada possède le plus long littoral du monde et abrite de vastes étendues d'eau marine et d'eau douce, les efforts collectifs déployés au pays pour réduire la pollution de plastique auront une incidence mondiale.

La deuxième phase du plan d'action se concentre sur des activités habilitantes pour soutenir la stratégie visant l'atteinte de zéro déchet de plastique, ainsi que pour prévenir et gérer la pollution de plastique sur la terre et dans les océans, les lacs intérieurs et les cours d'eau, y compris les Grands Lacs. Cette phase présente un calendrier pour une action concrète et coordonnée visant à : gérer les déchets de plastique issus des activités aquatiques, y compris la pêche et l'aquaculture; faire progresser la science pour mieux comprendre et surveiller les répercussions de la pollution par le plastique et trouver des solutions tout au long de la chaîne de valeur; soutenir la capture, le nettoyage et la prévention de la pollution des plastiques; renforcer la sensibilisation des consommateurs, des entreprises et des institutions; et consolider le rôle du Canada comme chef de file mondial en matière de réduction des déchets de plastique.

Les ministres ont remercié l'ensemble des intervenants et des parties intéressées qui ont contribué à l'élaboration de la deuxième phase, notamment les universitaires, les chefs d'entreprise et les associations d'industries, les organisations environnementales et non gouvernementales, les organisations autochtones et les administrations locales.

Le plan d'action complet sera mis en œuvre de manière collaborative et dans le respect des compétences de chaque ordre de gouvernement d'ici 2025. Ensemble, les deux phases reconnaissent la responsabilité partagée entre les gouvernements quant à la prévention des déchets de plastique et offrent aux provinces et aux territoires la flexibilité nécessaire pour mettre en place des actions qui répondent à leurs besoins uniques et spécifiques. Le plan d'action reconnaît également les rôles de l'industrie, des collectivités et des consommateurs dans l'atteinte de zéro déchet de plastique.

La stratégie visant l'atteinte de zéro déchet de plastique et son plan d'action complet font évoluer le Canada vers une économie circulaire du plastique, positionnant le pays comme un chef de file en matière de solutions innovantes et tournées vers l'avenir pour la prévention et la gestion des déchets.

À l'issue de la réunion, le Nouveau-Brunswick a accepté la présidence du CCME. La province accueillera la réunion de 2021 du Conseil.

À propos du CCME

Le CCME est le principal forum intergouvernemental qui, sous la direction des ministres de l'Environnement, mène une action concertée dans des dossiers environnementaux d'intérêt national et international. Le CCME se compose des ministres de l'Environnement des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Il a été fondé en 1964. www.ccme.ca

Personnes-ressources :

Krista Nazimek
Directrice exécutive
Secrétariat du CCME
204 948-2172

Wayne Wark
Directeur exécutif
Direction des communications et du service à la clientèle
Ministère de l'Environnement de la Saskatchewan
306 787-2770